



Conseil d'administration

319^e session, Genève, 16-31 octobre 2013

GB.319/INS/8(Add.)

Section institutionnelle

INS

Date: 16 octobre 2013

Original: anglais

HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Suivi de la résolution sur la situation des syndicats aux Fidji, adoptée par le Conseil d'administration à sa 316^e session (novembre 2012)

Addendum

**Réponse du gouvernement des Fidji
à la lettre du Directeur général du BIT en date
du 3 juillet 2013 concernant la demande
présentée par le Conseil d'administration
au sujet de la mission de contacts directs**



Premier ministre
Suva, Fidji



Le 15 octobre 2013

Monsieur Guy Rider
Directeur général
Bureau international du Travail
Genève
SUISSE

(Télécopie: 41 22 799 85 33)

Mission de contacts directs

Monsieur le Directeur général,

1. Je me réfère à votre courrier du 3 juillet 2013, dans lequel vous sollicitez notre réponse à la décision prise par le Conseil d'administration du BIT à sa 318^e session concernant l'envoi d'une mission de contacts directs avant sa session d'octobre.
2. Je me réfère également à mon courrier du 26 mai 2013 dans lequel je me déclarais favorable au retour de la mission de contacts directs à une date à préciser, ce que les délégués du gouvernement des Fidji ont confirmé en juin à la Conférence internationale du Travail.
3. Dans ce contexte, j'ai le plaisir de vous informer que la Constitution de la République des Fidji a été promulguée le 7 septembre 2013. Le projet de Constitution avait déjà été publié à deux reprises, et l'ensemble de la population des Fidji avait eu la possibilité de faire part de ses observations, que ce soit par écrit, par courrier électronique ou dans le cadre de consultations publiques. Pour la première fois de notre histoire, la Constitution a été intégralement traduite et largement diffusée dans les deux principales langues vernaculaires – le hindi et l'i-taukei.
4. Nous poursuivons le processus d'harmonisation nécessaire pour mettre nos lois et nos politiques et procédures gouvernementales en conformité avec les dispositions de la Constitution récemment promulguée.
5. La préparation d'élections parlementaires démocratiques – lesquelles doivent, en vertu de la Constitution, se tenir avant le 30 septembre 2014 – nécessite la formulation de lois électorales, la mise en place d'une commission électorale et la désignation d'un superviseur des élections. Le gouvernement des Fidji s'acquitte actuellement de ces diverses obligations.
6. En matière législative, nos priorités vont porter sur l'élaboration d'un code de déontologie pour les titulaires d'une charge publique et sur les lois relatives à la liberté d'information. Certaines fonctions constitutionnelles vont par ailleurs être réorganisées, tandis que d'autres seront créées, conformément aux dispositions de la Constitution.

7. Un nouveau système de vote fondé sur la représentation proportionnelle à liste ouverte sera utilisé pour les élections parlementaires de l'an prochain. Disposant de moins d'une année pour les préparatifs, le gouvernement des Fidji devra s'atteler, sur le plan administratif, à d'importants chantiers: éducation et sensibilisation de la population, enregistrement des électeurs et des partis politiques et mise en place de l'appareil parlementaire. Le gouvernement a par ailleurs institué un comité de coordination, auquel sont associés des partenaires clés dans le domaine du développement, chargé de recenser en vue des élections les besoins d'assistance technique et financière. Le comité, qui compte parmi ses membres des ambassadeurs et des représentants de missions à l'étranger, se réunit régulièrement.
8. Le gouvernement entend axer son programme de travail sur ces diverses activités au cours des prochains mois, soit jusqu'à la tenue des élections parlementaires de l'an prochain. Aussi juge-t-il nécessaire de reporter la mission de contacts directs du BIT à une date postérieure à la tenue desdites élections.
9. Pour l'élaboration de la Constitution et les préparatifs des élections, les Fidji ont reçu le soutien de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Japon, de l'Union européenne, du Commonwealth, ainsi que de nombreux autres pays qui ont appuyé le processus constitutionnel et la réforme des lois et des politiques nationales.
10. Vu les progrès ainsi réalisés par les Fidji, je saurais gré au Conseil d'administration de bien vouloir confirmer s'il maintient sa demande de mission de contacts directs. Si tel est le cas, compte tenu des raisons exposées ci-dessus et du volume de travail considérable que nécessite la préparation des premières élections véritablement démocratiques aux Fidji, j'insiste à nouveau sur l'impérieuse nécessité de reporter la mission en question à une date postérieure aux élections. On évitera ainsi toute instrumentalisation politique de l'action du BIT et de la mission de contacts directs dans la période précédant les élections de 2014, sachant notamment que l'un des partis politiques en lice compte des syndicalistes parmi ses dirigeants. Une telle situation serait de nature à compromettre l'objectivité et l'indépendance de toute mission de contacts directs, dont les conclusions seraient de fait utilisées à des fins politiques. Il serait par conséquent sage que la mission ait lieu immédiatement après les élections.
11. Je suis persuadé que le Conseil d'administration apprécie à sa juste mesure la transition sociopolitique et constitutionnelle en cours aux Fidji et je veux croire que le BIT collaborera avec le gouvernement des Fidji pour assurer la tenue l'an prochain, dans le cadre du nouvel ordre constitutionnel, d'élections parlementaires libres, équitables et transparentes.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma plus haute considération.

(Signé) Josaia Voreqe Bainimarama
Premier ministre

- cc.: 1. M. Jone Usamate, ministre du Travail, des Relations professionnelles et de l'Emploi, Fidji
2. M. Aiyaz Sayed-Khaiyum, Procureur général et ministre de la Justice
3. M. David Lamotte, directeur du Bureau de pays de l'OIT pour les pays insulaires du Pacifique Sud